

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 21 septembre 2020

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 8 septembre 2020, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #824 intitulé :

*Règlement ayant pour objet de corriger les grilles des spécifications
23Rec, 24V et 25V du règlement de zonage 707*

DESCRIPTION

Remplacer la note N-78 pour la note N-77

LOCALISATION

Les zones concernées 23Rec, 24V et 25V.

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce onzième jour de
septembre deux mille vingt.**


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 11 septembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^{ème} jour de septembre 2020.


Stéphane Leclerc